

**Charte de développement du Tennis à l’Ecole**

**Entre le club de tennis de ………………………………… (N° Affiliation : 55 .….. ….……)**

**et de l’école de ……………………………… ou de l’établissement scolaire ………………………**

**ARTICLE 1 : Finalité**

Le présent document a pour objet de favoriser la pratique du tennis en milieu scolaire conformément à la convention départementale dans le cadre (1) :

• des heures d'éducation physique et sportive ;

• des activités de l'association sportive de l'établissement ;

• de la section sportive de l'établissement.

**ARTICLE 2 : Modalités d’organisation (1 charte maximum par cycle)**

Un module d'apprentissage d'une durée minimale, de :

* 8 séances au **cycle 1** (Maternelle)
* 10 séances au **cycle 2** (CP au CE2)
* 12 séances au **cycle 3** (CM1 à la 6e).

Classe concernée : ………………… Cycle concerné : ………………… Nom du professeur : ……………………

Les séances de tennis auront lieu du ……………………….. au …………………………. selon la répartition suivante au cours de la semaine :

• …………........................ de ........ h….. à ........ h…….

• …………........................ de ........ h….. à ........ h…….

• …………........................ de ........ h….. à ........ h…….

• …………........................ de ........ h….. à ........ h…….

Le respect de ces horaires est impératif.

**ARTICLE 3 : Encadrement**

L’encadrement technique sera assuré par M .............................................................................................

Titulaire d’un des diplôme suivant DES, DE, BE, AMT, IF, à préciser  : ………………………………………………....

Les intervenants seront agrées par le Directeur Académique des services de l’Education Nationale selon la réglementation en vigueur afin de permettre une co-animation efficace avec le professeur, responsable pédagogique de l’activité.

Seuls peuvent être rémunérés les intervenants titulaires du DES ou DE ou BE.

**ARTICLE 4 : Assurance**

La responsabilité civile du club est couverte par l'intermédiaire d'un contrat fédéral, souscrit forfaitairement pour l'ensemble des clubs accueillant les scolaires dans le cadre conventionné. L'assurance du matériel mis à disposition est souscrite par le club.

**ARTICLE 5 : Objectifs**

Les objectifs de cette pratique sont ci-dessous définis (1) :

* Découverte et apprentissage de l’activité liée à la compétence spécifique des programmes.
* Donner envie aux enfants qui pratiquent le tennis dans le temps scolaire de continuer à jouer dans un club.
* Evaluation par le passage des diplômes « class’Tennis »
* Participer à une rencontre «  interclasses ou inter établissements »

**ARTICLE 6 : Locaux**

Les locaux du club sont mis à disposition de l'établissement ainsi que le matériel nécessaire à la pratique de l'activité conformément à l’article de la convention départementale disponible sur le site internet de chaque Comité Départemental.

**ARTICLE 7 : Gestion financière**

Les frais d'encadrement, d'utilisation du matériel et de sécurité, de transport s'élèvent à : ..................Euros. La prise en charge se fera (1) :

• Par le club au niveau de : ............................................................... Euros

• Par l'établissement au niveau de : ............................................................... Euros

• Par l’association ou la coopérative de l'école au niveau de : .................................................. Euros

• Par la municipalité au niveau de : ............................................................... Euros

• Autre financement : ............................................................... Euros

Budget prévisionnel pour l'année scolaire concernée (en annexe) à joindre à la présente convention.

La Ligue Grand Est de Tennis apportera une aide de 200 € versée en fin de cycle (1 charte maximum par cycle) sur le compte bancaire du club dans la limite du nombre de chartes votées par la Comité Directeur de Ligue.

**ARTICLE 8 : Valorisation**

L’école s’engage à fournir au club, dès la première séance, la liste des participants. Le club pour sa part, s'engage à faciliter la prise de licences, éventuellement par le biais des « licences scolaires » ou toute autre opération promotionnelle mise en œuvre par la FFT.

A l’issue de l’année scolaire, chaque participant recevra le diplôme Class’Tennis.

Fait à ................................................................ Fait à .................................................................

le ..................................................................... le .....................................................................

Le président du club : Le représentant de l’établissement :

Nom : ............................................................ Qualité : ………………………………………………

Nom : ...................................................

Cachet et signature : Adresse : ............................................

..............................................................

Cachet et signature :

1. Rayer les mentions inutiles

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Frais d’encadrement |  | Association ou coopérative d’école |  |
| Frais de déplacement |  | Mairie |  |
| Frais de matériel |  | Club |  |
| Lots et récompenses |  | Ligue Grand Est de Tennis | 200 € |
| Autres : ………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………… |  | Autres :  ………………………………………………………. |  |
| TOTAL |  | TOTAL |  |

BUDGET PREVISIONNEL pour l’année scolaire 20 . . / 20 . .